

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC946

présenté par

Mme Tolmont, Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 59

À l'alinéa 25, après le mot :

« intellectuelle »,

insérer le mot :

« , musicale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à inscrire la musique parmi les missions prioritaires de l'audiovisuel public

Aujourd'hui elle ne figure pas en tant que telle parmi les missions de l'audiovisuel public, pourtant elle est l'un des domaine dans lequel des projets ambitieux doivent être menés.